

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

N° 70-2023

Objet : Modernisation de l'éclairage public - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 08 novembre 2023,

Considérant que dans le cadre de sa stratégie Énergie-Climat, la Région Ile-de-France a lancé un appel à projet afin de financer les travaux de modernisation de l'éclairage public des communes visant à diminuer la consommation énergétique, réduire l'impact de la pollution lumineuse.

Considérant que les travaux éligibles au dispositif concernent la dépose, la fourniture et la pose de luminaires d'éclairage en voirie ainsi que l'installation de système de télégestion,

Considérant que le projet de modernisation de l'éclairage public permet une réduction de la consommation énergétique du périmètre rénové de plus de 66 %, qu'il prévoit que la température de couleur des points lumineux installés n'excédera pas 2700K et que les luminaires boules seront prioritairement remplacés afin de mettre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en conformité avec la réglementation,

Considérant que l'éclairage public fera l'objet d'un abaissement de 80 % au moins 5 heures par nuit,

Considérant que le projet est éligible à l'appel à projet « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » sur la base d'un taux d'intervention de 30 % dans la limite d'une subvention régionale de 150 000 €,

Considérant que le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
Rénovation des luminaires extérieurs fonctionnels	246 320,51 €	295 584,61 €
Système de télégestion	20 401,80 €	24 482,16 €
TOTAL	266 722,31 €	320 066,77 €

Suite de la délibération N° 70-2023

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
<i>Aides publiques</i>		
Région Île-de-France Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse (sollicitation actuelle)	80 017 €	30 %
Total des aides publiques	80 017 €	30 %
Emprunts	-	-
Ressources propres	186 705,31 €	70 %
TOTAL GÉNÉRAL	266 722,31 €	100 %

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve le plan de financement prévisionnel susmentionné.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention à hauteur de 80 017 €, représentant 30 % du montant HT du projet, dans le cadre du dispositif « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 23 novembre 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quinze novembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER (*arrivée avant le vote de la délibération N° 72-2023*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaients représentés :

Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaients absents excusés :

Mesdames GONZAGUE et VINIT.
Monsieur COULUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023*) puis **24** (*de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023*).

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **4** (*de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023*) puis **3** (*de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023*)

Approbaton du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 septembre 2023.